



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

BULLETIN DÉCAIRE D'INFORMATION AGRO-HYDRO-MÉTÉOROLOGIQUE DU GTP



2026, N° 019

13 oct. 2026



Créer de la valeur ajoutée dans les filières prioritaires du projet pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Togo

1. SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE

1.1. SITUATION PLUVIOMÉTRIQUE

Les perturbations pluvio-orageuses ont été observées sur l'ensemble du territoire durant la première décade du mois d'octobre. Les pluies faibles à fortes ont été enregistrées. Il ressort de l'analyse de la figure 1 que le Nord-est de la région de la Kara a été la zone la plus arrosée. Par contre, le Sud de la Centrale jusqu'à la

côte a recueilli les faibles quantités. Les hauteurs d'eau recueillies ont oscillé entre 3,0 mm à Kpéwa-Alédjo en un (01) jour et 100,1 mm en cinq (05) jours à Pagouda.

Par rapport à la normale 1991-2020 (Fig. 2), un déficit pluviométrique est observé dans toutes les régions.

Dans ce numéro :

Situation météorologique	1
Situation hydrologique	2
Situation agricole	2-4
Dosage d'engrais	4

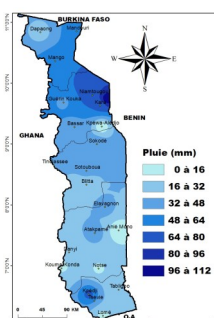


Fig. 1 : Carte de cumul de pluie de la décade

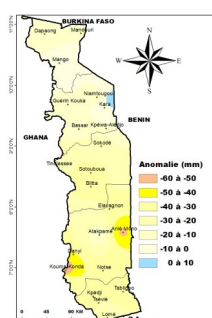


Fig. 2 : Carte de l'anomalie de la décade

Source : ANAMET, oct. 2026

Perspectives : La prochaine décade sera caractérisée par des activités pluvio-orageuses sur l'ensemble du pays avec un accent dans la Centrale.

1.2. SITUATION AGROMÉTÉOROLOGIQUE

AVIS ET CONSEILS 1 :

Compte tenue des conditions climatiques actuelles et prévues, il est conseillé de :

- ◆ se procurer des semences certifiées auprès des semenciers et des inspecteurs des semences ;
- ◆ se procurer des produits homologués et porter des équipements de protection pour les traitements phytosanitaires ;
- ◆ s'approvisionner en engrais de qualité disponibles dans les magasins de la CAGIA ;
- ◆ faire le dernier désherbage avant la floraison des cultures ;
- ◆ entreprendre des traitements phytosanitaires avec les insecticides spécifiques homologués pour lutter contre les ravageurs sur les cultures ;
- ◆ respecter les dosages indiqués d'engrais et d'insecticides ;
- ◆ bien aérer et sécher les céréales ;
- ◆ bien conditionner les tubercules d'ignames et la patate douce afin d'éviter les pourritures ;
- ◆ accompagner les récoltes précoces par l'aération et la ventilation des stocks pour éviter les pertes ;
- ◆ éviter l'occupation anarchique des zones inondables ;
- ◆ prévoir des canaux de drainage ;
- ◆ suivre les prévisions de l'ANAMET.

Faits saillants

- Pluviométrie déficitaire sur l'ensemble du territoire ;
- Dépassement des seuils dans tous les bassins ;
- 58 044,700 tonnes d'engrais disponibles ;
- Repos biologique sur le lac Nangbeto ;
- Evolution des prix nationaux des produits vivriers ;
- Contacts des inspecteurs semenciers ;
- Gestion des acariens et champignons sur la tomate ;
- Agrément des fermes d'élevage et des couvoirs.

Au Nord (régions des Savanes, de la Kara et Centrale), les récoltes du maïs, du coton, du riz, du soja, d'arachide, du niébé et du sorgho précoce se poursuivent. Des pluies excessives dans certaines localités ont entraîné la chute des fleurs de niébé, la pourriture des épis de maïs secs et des inondations localisées des champs. Les préparations des sols et la mise en place des cultures maraîchères sont constatées. Par ailleurs, des attaques de pyriculariose, de foreurs de gousses, de chenilles, de thrips, de pucerons et la présence du striga ont été observées.

Au Sud (régions des Plateaux et Maritime), les semis portent sur le maïs, le niébé, le soja, le manioc et les cultures maraîchères. Les travaux d'entretien notamment le sarclage, le désherbage, le buttage, les traitements phytosanitaires et la fertilisation sont effectués. Cependant l'abondance des pluies a occasionné des inondations par endroits dans les Plateaux, un excès d'humidité au niveau des bas-fonds rendant difficile le labour ainsi que la bonne croissance du riz et des autres cultures déjà installées. Cette situation a occasionné dans certaines localités une perte totale de la production. Les attaques de termites, des nématodes et autres ont également été signalées.

Créer de la valeur ajoutée dans les filières prioritaires du projet pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Togo



2. SITUATION HYDROLOGIQUE

La situation hydrologique de la première décennie d'octobre 2026 est marquée par une forte hausse sur le bassin du Lac Togo, dont la hauteur maximale franchit le seuil d'alerte H2, un maintien à un niveau très élevé sur le bassin du Mono, dont les hauteurs maximales et moyennes demeurent au-dessus du seuil d'alerte H2, et une hausse modérée sur le bassin de l'Oti qui se maintient au-dessus du seuil d'alerte H1 (Tableau 1 et Fig. 3).

Le **Lac Togo** (station de Kpédji) enregistre une forte hausse au cours de cette décennie. La hauteur maximale passe de 348 à 418 cm (soit plus 20,1 %), franchissant ainsi le seuil d'alerte H2 (400 cm), tandis que la hauteur moyenne augmente de 284,3 à 336 cm (soit plus 18,2 %). Cette dernière demeure comprise entre les seuils H1 (300 cm) et H2 (400 cm), traduisant une nette dégradation de la situation et l'entrée de ce bassin en situation d'alerte.

Le **Mono** (station de Kolokopé) enregistre une hausse au cours de cette décennie. La hauteur maximale passe de 860 à 880 cm (soit plus 2,3 %) et demeure au-dessus du seuil d'alerte H2 (600 cm), tandis que la hauteur moyenne augmente de 495,3 à 636,6 cm

(soit plus 28,5 %) et dépasse à son tour le seuil H2. Le bassin demeure ainsi en situation d'alerte, même si les hauteurs journalières sont en baisse au fil de la décennie, passant de 880 cm au 1^{er} jour à 499 cm au 10^e jour.

L'**Oti** (station de Mango) enregistre une hausse modérée au cours de cette décennie, avec une hauteur maximale passant de 650 à 699 cm (soit plus 7,5 %) et une hauteur moyenne de 621,7 à 683,1 cm (soit plus 9,9 %). La hauteur maximale demeure au-dessus du seuil d'alerte H1 (500 cm) tout en restant en deçà du seuil H2 (800 cm), confirmant une situation de crue nécessitant une vigilance soutenue.

En résumé, la première décennie du mois d'octobre 2026 est marquée par une hausse notable de la situation sur le bassin du Lac Togo dont la hauteur maximale franchit le seuil d'alerte H2, un maintien en situation d'alerte du bassin du Mono dont les hauteurs maximales et moyennes dépassent le seuil H2, et une hausse modérée sur le bassin de l'Oti qui demeure en situation de vigilance. L'ensemble des bassins doit continuer de faire l'objet d'un suivi régulier, avec une attention particulière portée aux bassins du Lac Togo et du Mono.

Tableau 1 : Hauteurs moyennes et maximales

Stations	Hauteur maximale (cm)		Hauteur seuil (cm)		Hauteur moyenne (cm)	
	Décade	Décade	H1	H2	Décade	Décade
	Précédente	actuelle			précédente	actuelle
Kpédji (Lac Togo)	348	418	300	400	284,3	336
Kolokopé (Mono)	860	880	300	600	495,3	636,6
Mango (Oti)	650	699	500	800	621,7	683,1

AVIS ET CONSEILS 2 :

Au regard de la situation hydrologique, il est recommandé aux populations riveraines des bassins du Mono, du Lac Togo et de l'Oti d'observer une vigilance accrue, notamment sur les bassins du Mono et du Lac Togo en raison du franchissement du seuil d'alerte H2, d'éviter toute activité aux abords immédiats des cours d'eau (pêche, agriculture, baignade) et de se conformer strictement aux consignes de sécurité diffusées par les autorités compétentes, notamment l'Agence nationale de la protection civile (ANPC). Pour l'Oti, la vigilance demeure de mise (seuil H1 dépassé).

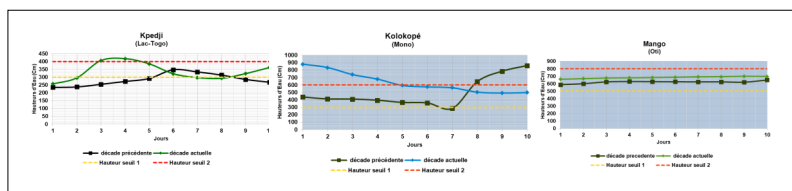


Fig. 3 : Courbes de variation des hauteurs d'eau

Source : DRE, sept 2026

3. SITUATION AGRICOLE

3.1 GESTION DES INTRANTS

Pour la campagne agricole 2026-2027, les engrais vivriers sont disponibles. A la date du **13 octobre 2026**, le stock physique national des engrais minéraux disponibles est de **58 044,700 tonnes** (Tableau 2) dans les magasins de la Centrale d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles (CAGIA).

Ce stock est réparti comme suit :

- **25 503,450 tonnes** de NPK 15-15-15, soit **12 572,150 tonnes** pour la zone bimodale et **12 931,300 tonnes** pour la zone monomodale ;
- **32 541,250 tonnes** d'UREE 46%N, soit **25 825,200 tonnes** pour la zone bimodale et **6 716,050 tonnes** pour la zone monomodale (Fig. 4).

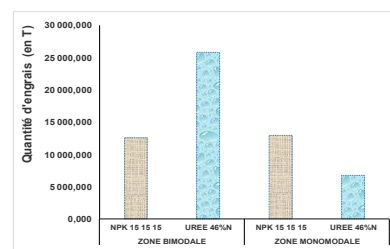


Fig. 4 : stock d'engrais disponible au 13/10/2026

Tableau 2 : Stock national des engrais

TOTAL NATIONAL	TYPE D'ENGRAIS	QUANTITE (T)
	NPK 15-15-15	25 503,450
	UREE 46%N	32 541,250
	TOTAL	58 044,700

Source : CAGIA, 2026

3.2 PRODUCTION HALIEUTIQUE

Pour cette décade, la production halieutique se résume à la production de pêche artisanale de **625,780 tonnes** (Tableau 3).

Tableau 3 : Données de la production halieutique

Période	Production halieutique	Quantité (tonne)
1 ^{er} au 10 oct. 2026	Production artisanale maritime	625,780

Source : DPH, oct. 2026

AVIS ET CONSEILS 3

Par communiqué de presse en date du **10 août 2026** (ci-contre) le Ministre de l'agriculture, de la pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire (MAPRSA) invite l'ensemble des acteurs de la pêche au respect strict du repos biologique instauré sur le lac de Nangbéto du **15 août au 15 novembre 2026** (03 mois) conformément aux dispositions de l'arrêté n° 006/15/MAEP/Cab/SG/DPA du **28 janvier 2015**.



3.3 PROTECTION DES CULTURES

Gestion des acariens et champignons sur la tomate

◆ Acariens sur les feuilles de tomate

Les symptômes caractéristiques des dégâts des acariens (Fig. 5) sont : taches blanchâtres à jaune-pâle sur la face supérieure des feuilles ; jaunissement des feuilles entières suivi de dessèchement en cas de fortes infestations ; présence de toiles sur les feuilles (semblables aux toiles d'araignée).

◆ Champignons sur la tomate

Les symptômes caractéristiques des dégâts des champignons (Fig. 6) sont : (a) Présence de mycélium blanc sur la tige ou sur le collet ; (b) Pourriture progressive de la tige enveloppée par le mycélium du champignon ; (c) Fruit de tomate pourri dû au développement du mycélium du champignon sur la tomate.

◆ Méthodes de lutte

Pour lutter efficacement contre ces acariens et champignons, il faut :

- * faire des observations minutieuses et respecter scrupuleusement les bonnes pratiques de production pour éviter les infestations ;
- * éliminer les premiers plants infestés pour éviter la propagation des maladies ;
- * éviter de toucher les plants sains après avoir arraché ou manipulé les plants malades ;
- * utiliser un acaricide ou un fongicide homologué pour une lutte chimique à titre préventif ou en début d'attaque selon les prescriptions mentionnées par l'étiquette.

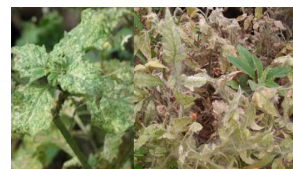


Fig. 5 : Acariens sur les feuilles de tomate

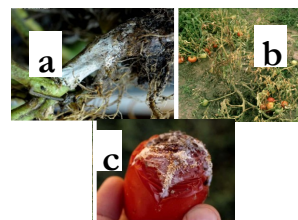


Fig. 6 : Champignons sur la tomate

3.4 EVOLUTION DES PRIX NATIONAUX (FCFA/KG) DES PRODUITS VIVRIERS DE JANVIER À SEPTEMBRE

L'analyse de la figure 7 montre une variation des prix sur la période de janvier à septembre. On note une tendance de hausse pour la plupart des produits de janvier à juin. Cette séquence a été suivie d'une baisse au cours de la période juin-juillet, puis d'une stabilisation en août et septembre. En septembre, les variations par rapport à août restent faibles (de -1,9 % à +1,4 %). Sur la période, cinq produits sur sept sont en hausse, le gari est stable et le maïs recule.

Dans ce bulletin, le choix est porté sur le niébé blanc, le niébé

rouge et le riz local décortiqué.

Le niébé blanc

Le niébé blanc reste le produit le plus cher : de 474 FCFA/kg en janvier à 508 FCFA/kg en septembre (+7,2 %), avec un pic à 513 FCFA/kg en juin.

le niébé rouge

Le niébé rouge culmine à 449 FCFA/kg en avril, chute à 390 FCFA/kg en juin, puis se stabilise à 418 FCFA/kg en septembre (+8,0 % sur la période).

Le riz local décortiqué

Le riz local est cher mais stable : maximum de 479 FCFA/kg en avril, puis 442 FCFA/kg en septembre (+7,3 %).

Tableau 4 : Evolution des prix moyens (FCFA/kg) des produits agricoles de janvier à septembre 2026

Produits	Gari	Niébé blanc	Niébé rouge	Riz local décortiqué	Soja	Sorgho rouge	Maïs
Janvier	358	474	387	412	303	238	170
Février	353	488	414	423	292	254	168
Mars	347	494	435	425	307	249	167
Avril	379	503	449	479	300	227	172
Mai	411	503	439	455	306	258	180
Juin	418	513	390	459	330	218	171
Juillet	355	493	417	434	340	263	159
Août	355	501	415	441	346	272	158
septembre	357	508	418	442	343	274	155

Source : DPSSE, 2026

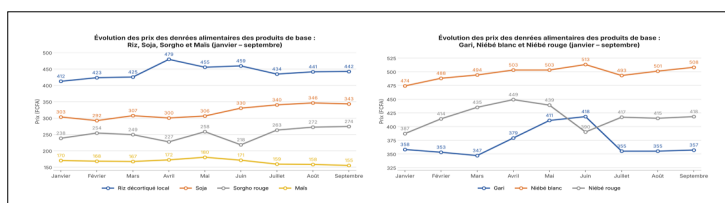


Fig. 7 : Evolution des prix en FCFA/kg/Kg des denrées alimentaires des produits de base

3.5 SEMENCES AGRICOLES ET PLANTS

Producteurs, approvisionnez-vous en semences certifiées !

Pour réussir votre campagne agricole et améliorer la qualité de vos productions, privilégiez les semences certifiées. Elles vous permettent de disposer d'un matériel végétal de qualité, conforme aux normes en vigueur et adapté aux exigences de la production agricole.

Ne prenez pas de risques avec votre récolte : choisissez des semences certifiées pour une production de qualité et de meilleurs rendements.

Pour toutes informations ou besoins de semence agricole et plants veuillez vous adresser à l'inspecteur des semences le plus proche.

Tableau 5 : contacts des inspecteurs de semences

N°	Nom	Prénom	Contact	Préfecture
1	ABONZA	Kokou	90422179	Ogou
2	AMEGBO	Kosi Alozi	92409426	Binah
3	ATIAGAMA	Kokou	92687631/98089228	Tandjoaré
4	BADOUTCHIA	Aklesso	92145455	Amou
5	BAKONA	Batobakou	93713879	Tone
6	DABLA	Nassoma Nawanou	90 24 12 49	Agou
7	DJAGNY	Kokouvi Mawulolo	93 38 18 55	Kéran
8	FIAKLI	Koffi Seyram	90766163	Ogou
9	TOLA	Lambana Emmanuel	91863901	Zio
10	TCHEDRE T.	Tchagnaou	90158626	Dapaong
11	ALFA-TOGA	Anouar Touré	91197379	Kara
12	KPEMOUA	Hodabalo	90926131	Sokodé
13	ALLASSANI	Aboubakari	90335219	Djarkpanga
14	KPADONOU	Gbenakpon	90353623	Atakpamé
15	KOUWAMA	Djaora	92972699	Sotouboua
16	MOZINO	Paderem Naka	90323838	Sotouboua

Source : DPA, sept 2026

3.6 PRODUCTION ANIMALE

Agrément des fermes d'élevage et des couvoirs au Togo :
une exigence réglementaire pour un élevage sain, sûr et durable

L'implantation, la modification et l'exploitation des fermes d'élevage ainsi que des couvoirs sont soumises à l'obtention d'un agrément conformément à l'arrêté N° 111/21/MAEDR/CAB/SG/DE du 26 juillet 2021, fixant les conditions d'octroi d'agrément d'installation et d'exploitation des fermes d'élevage et des couvoirs au Togo.

Pourquoi demander l'agrément ?

L'agrément vise notamment à : (i) garantir la santé et le bien-être des animaux ; (ii) favoriser la production de viande, de lait et d'œufs propres à la consommation humaine ; (iii) faciliter l'identification, le suivi et l'accompagnement des élevages ou couvoirs par les services compétents, notamment en cas d'épizootie ou de catastrophe et (iv) contribuer à la

protection de l'environnement.

Comment obtenir l'agrément ?

L'agrément est délivré par le Ministre chargé de l'élevage, à la demande, après étude et avis du comité d'agrément. Le dossier de demande est constitué de : (i) une demande manuscrite ; (ii) un plan de masse ; (iii) un plan de situation ; (iv) une quittance délivrée par la direction de l'élevage et (v) un certificat de conformité environnementale délivré par le Ministère chargé de l'environnement.

Pour toute information ou démarche relative à l'agrément, s'adresser aux services techniques de l'élevage de votre zone.

4. RECOMMANDATIONS DES DOSES D'ENGRAIS DANS LA PREFECTURE DU MOYEN MONO

La préfecture du Moyen-Mono est caractérisée par des sols ferrugineux tropicaux, vertisol et ferralitiques. 90 % des sols sont moyennement riche en matière organique (MO), 95 % très pauvres en phosphore (P) et 60 % pauvres en potassium (K).

Tableau 6 : recommandations des doses d'engrais

Cultures	Recommandations actuelles vulgarisées		Nouvelles recommandations			
	Dose	Rendements moyen (t/ha)	A base de NPK 15-15-15 (Sac de 50kg)	A base de NPK 14-18-23* (Sac de 50kg)	Recommandations de dose de matière organique	Rendements ciblés** (t/ha)
Maïs	4 sacs de NPK 15-15-15 2 sacs d'urée	1,5	4 sacs de NPK ¼ sac de TSP 2 sacs d'urée	4 sacs de NPK 1/8 sac de TSP 2 sacs d'urée	1-2 t/ha tous les ans 3-5 t/ha tous les deux (02) ans 7 t/ha tous les trois (03) ans	4
Riz	4 sacs de NPK 15-15-15 2 sacs d'urée	2,5	8 sacs de NPK 4 sacs d'urée	4 sacs de NPK 1 sac de TSP 5 sacs d'urée		6
Manioc	2,5 sacs d'urée 2 sacs de TSP 2,5 sacs de KCl	8	4 sacs de NPK 1,7 sacs de TSP 2,5 sacs d'urée	3 sacs de NPK 1,5 sac de KCl 2,6 sacs d'urée		25

* nouvelle formule d'engrais à fabriquer

** l'atteinte de ce rendement requiert l'apport de la nouvelle recommandation et le respect de l'itinéraire technique de la culture et la pluviométrie attendue

Source : ITRA, Site Web : <https://fertitogo.tg/fmap>

Retrouvez-nous sur le www.agriculture.gouv.tg/FSRP Togo



« Créer de la valeur ajoutée dans les filières prioritaires du projet pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Togo »